ROCKSTYL' SYSTEM









ROCKSTYL' SYSTEM est un système de bardage "doubles peaux" non traditionnel, composé comme suit : plateaux de bardage, système d'isolation ROCKBARDAGE, pare-pluie (métallique ou synthétique), ossature secondaire métallique, parement extérieur ROCKPANEL®.



- 1 Plateau de bardage.
- 2 Isolant ROCKBARDAGE: laine de roche de masse volumique 50 kg/m³.
- 3 Pare-pluie synthétique ou métallique.
- 4 Ossature secondaire métallique.
- Parement extérieur ROCKPANEL: laine de roche compressée sous haute pression, masse volumique 1050 kg/m³.



DOMAINE D'APPLICATION

Isolation et habillage des bardages double peau

LES + PRODUIT:

- Résistance au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- El 30* (apporté par ROCKBARDAGE)
- Masse combustible mobilisable limitée < 50 MJ/m^{2*}
- Facilité d'entretien
- Système complet sous Avis Technique

Certificats associés

Avis Technique consultable sur le site www.cstb.fr

PERFORMANCES FEU

Réaction au feu

Les panneaux ROCKBARDAGE Nu et Revêtu, ROCKBARDAGE Energy Nu et Revêtu, d'Euroclasse A1, ne contribuent pas au développement du feu d'une façade.

Résistance au feu

Conformément au procès-verbal EFECTIS 10 - A - 617, l'utilisation de panneaux ROCKBARDAGE Nu et ROCKBARDAGE Nu Energy, d'épaisseurs 130 et 150 mm mis en œuvre dans les plateaux de bardage visés par le présent procès-verbal et extension en respectant l'ensemble des préconisations de pose, permet d'obtenir un degré coupe-feu EI 30 minutes et un pare-flamme EW 120 minutes.

* Avec un pare-pluie métallique uniquement.

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

- La performance acoustique de ce type de façade dépendra des choix:
 - de l'épaisseur de l'isolant,
 - de l'épaisseur du plateau métallique intérieur
 - du taux de perforations
 - du type de peau extérieure,

Affaiblissement

Systèmes	R _A (dB)	R _w (dB)	R _{A,Tr} (dB)	n° de réf.
Plateau 500 x 92 ép. 0,75 mm (8,6 kg/m²) + Isolant ROCKBARDAGE Energy 150 mm + Pare-pluie synthétique + Bardage ROCKPANEL® 8 mm (8,8 kg/m²)	47 51	(-4; -11)	40	404-10-293-4
Plateau 500 x 92 ép. 0,75 mm (8,6 kg/m²) + Isolant ROCKBARDAGE Energy 150 mm + Profil pare-pluie métallique 0,75 mm (6,1 kg/m²) + Bardage ROCKPANEL® 8 mm (8,8 kg/m²)	47 49	9 (-2; -9)	40	404-10-293-5
Plateau perforé 15 % 500 x 92 ép. 0,75 mm (7,5 kg/m²) + Pare-vapeur ROCKSOURDINE + ROCKBARDAGE Nu Energy 150 mm + Pare-pluie 0,75 mm (6,1 kg/m²) + Bardage ROCKPANEL® 8 mm (8,8 kg/m²)	39 4	2 (-3; -9)	33	404-10-293-6

Absorption

Systèmes	α^{M}
Plateau perforé 15 % 500 x 92 ép. 0,75 mm (7,5 kg/m³) + Pare-vapeur ROCKSOURDINE + ROCKBARDAGE Nu Energy	0,85 L

Essai n° 404-08-47-5 - D'autres essais sont disponibles sur l'Extranet Rockwool.

Les solutions intégrant ROCKBARDAGE Energy pourront faire l'objet d'essais ou de simulations au cas par cas afin de justifier de leurs niveaux de performance plus élevés que les solutions classiques.

Caractéristiques techniques de l'élément ROCKBARDAGE

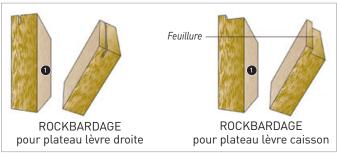








ROCKBARDAGE est un panneau nu ou revêtu en laine de roche de masse volumique de 50 kg/m³, usiné pour s'intégrer aux géométries spécifiques des plateaux de bardage.







DOMAINE D'APPLICATION

Isolation des bardages double peau

LES + PRODUIT:

- Très haute performance thermique
- Traitement acoustique
- Tenue du produit
- Rendu esthétique du bardage
- Rapidité de mise en œuvre
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Résistance au feu : El 30 (dans les conditions fixées par le PV n° 10-A-617)

Conditions d'emploi

Épaisseurs d'isolant (mm)	110	130	140	150	160
Plateau Lèvre droite	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Plateau Lèvre caisson	Oui	Oui	Non	Oui	Non

Notre assistance commerciale ou technique peut vérifier avec vous la compatibilité de l'isolant avec votre plateau de bardage et définir un format spécifique le cas échéant (soumis à conditions).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	ROCKBARDAGE	ROCKBARDAGE Energy*	
Épaisseurs (mm)	110 - 130	130 - 150	
Rupture thermique (mm)	40	60	
Tolérance d'épaisseur	T5		
Longueurs (mm)	1200** - 1350		
Largeurs (mm)	400 - 450 - 500		
Revêtement voile de verre noir	En option		
Masse volumique nominale (kg/m³)	50 +/- 5 kg/m³		
Semi-rigidité	Critère certifié pour toutes les épaisseurs		
Réaction au feu	Euroclasse A1	(Incombustible)	
Stabilité dimensionnelle	DS (TH) (sous variation de température et d'hygrométrie)		
Absorption d'eau à long terme	WL (P) (< 3 kg/m² après 28 jours)		
Absorption d'eau à court terme	court terme WS (< 1 kg/m² après 24 heures)		
Transmission de vapeur d'eau	MU1		
Conductivité thermique (W/m.K)	0.0	034	

^{*} Le ROCKBARDAGE Energy est également disponible en panneaux revêtus.

Certificats associés

	ROCKBARDAGE Nu	ROCKBARDAGE Revêtu	ROCKBARDAGE Nu Energy	ROCKBARDAGE Revêtu Energy
CE - Réaction au feu - Euroclasse	1163-CPD-0139	1163-CPD-0185	1163-CPD-0225	1163-CPD-0277
ACERMI	04/015/305	08/015/477	09/015/547	11/015/709
KEYMARK	008-SDG5-305	008-SDG5-477	008-SDG5-547	008-SDG5-709

Résistance thermique*

Ép. (mm)	110	130	140	150
R (m ² .K/W)	3,20	3,80	4.10	4,40

^{*} Données en vigueur disponibles sur les sites www.acermi.com et www.rockwool.fr Pour plus de détails sur la mise en œuvre et les performances du produit, merci de vous reporter à la fiche technique Rockbardage ou sur notre site.

^{**} La longueur 1200 mm est uniquement disponible sur les panneaux revêtus.

Caractéristiques techniques de l'élément ROCKPANEL®











Les panneaux **ROCKPANEL®** sont des panneaux massifs de laine de roche compressée.



DOMAINE D'APPLICATION

Habillage des bardages double peau

LES + PRODUIT:

- Léger
- Facilité de mise en œuvre
- Résistance au feu : Euroclasse Bs2d0
- Masse combustible mobilisable limitée < 50 MJ/m²
- Stabilité dimensionnelle
- Facilité d'entretien

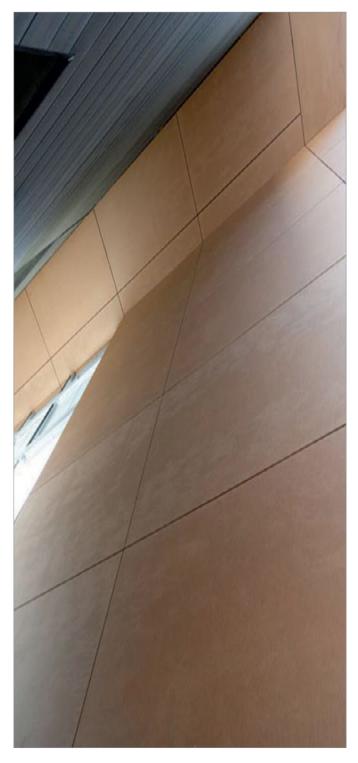
Certificats associés

■ Avis Technique ROCKPANEL® Durable/Durable AG ossature métallique

Consultables sur le site : www.cstb.fr

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Épaisseurs (mm)	8	10
Longueurs (mm)	2500 - 3050	3050
Largeurs (mm)	12	00
Masse surfacique nominale (kg/m²)	8,4	10,5
Masse volumique nominale (kg/m³)	15	50
Réaction au feu	Euroclas	se Bs2d0
Stabilité dimensionnelle (mm/m)	0,3	802
Conductivité thermique (W/(m.K)	0,0	035
Résistance à la flexion (N/mm²)	2	7
Résistance à la vapeur d'eau	Sd <	1,8 m
Résistance à la flexion (N/mm²)	2	7



MISE EN ŒUVRE DE ROCKSTYL' SYSTEM

La société ROCKWOOL n'effectue pas la pose mais est en mesure de conseiller techniquement sur les produits ROCKWOOL les plus adaptés et leurs modalités de pose.

DISPOSITIONS PRÉALABLES RELATIVES À L'OSSATURE PORTEUSE

- L'ossature porteuse, y compris les chevêtres, les inserts métalliques dans les éléments en béton..., doit respecter les exigences des "Règles Professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques", 2° édition de janvier 1981, notamment en termes de nature, de dimensions et de tolérances.
- Un chevêtre doit être prévu autour des ouvertures intéressant une dimension supérieure à 400 mm, mais aussi dans le cas d'une ouverture nécessitant la découpe des ailes d'un plateau. Le cas échéant, l'ossature porteuse doit répondre aux exigences de résistance au feu en cohérence avec celles exigées pour la paroi complète.
- Dans le cas de bardages avec ossature intermédiaire, la longrine doit être conçue pour être utilisée comme appui bas des montants verticaux. À défaut, les documents particuliers du marché devront définir les dispositions de substitution adoptées.

POSE DES PLATEAUX DE BARDAGES

- La mise en œuvre des plateaux est conforme aux recommandations des "Règles Professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques", 2° édition de janvier 1981.
- Un couturage des plateaux est réalisé à l'avancement de la pose, à mi-longueur d'appui de l'aile du plateau, en respectant un entraxe de 1 m. Le porte-à-faux des plateaux (débord des plateaux au nu de l'appui) est limité à 0,30 m. Dans ce cas spécifique, une fixation de couture sera disposée en extrémité du débord de plateaux, à environ 50 mm du bord.

POSE DE L'ISOLANT

1 Plateau bardage lèvre droite

Insérer le panneau par le haut du plateau, le positionner au contact du précédent, puis presser le bas du panneau pour insertion définitive.

2 Plateau bardage lèvre caisson

Insérer le panneau par le bas du plateau, le positionner au contact du précédent, puis presser le haut du panneau pour insertion sous la lèvre supérieure. La feuillure peut indifféremment être vers le bas ou vers le haut.

 Les panneaux ROCKBARDAGE sont toujours insérés à l'intérieur des plateaux de bardage de façon bien jointive et préférablement à joints décalés.

La version rainurée des panneaux ROCKBARDAGE ne peut en aucun cas être utilisée pour des plateaux à lèvre caisson. La version feuillurée est destinée aux plateaux à lèvre caisson. Toutefois, et en cas exceptionnel, elle peut être utilisée pour des plateaux à lèvre droite, à la double condition de tenir compte des performances thermiques obtenues avec les plateaux lèvre caisson et des éventuelles dispersions dues aux géométries différentes des plateaux.

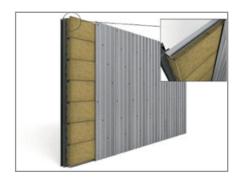
Les panneaux isolants seront mis à joints décalés si l'on considère deux lignes de plateaux consécutifs. Le panneau peut-être mis en porte-à-faux en particulier pour créer des ruptures de ponts thermiques au niveau des points singuliers (exemple: angle sortant).

Le porte-à-faux sera au maximum de 200 mm, la plaque d'isolant devant être emboîtée dans le plateau d'au moins 500 mm.

Dans le cas de locaux à moyenne hygrométrie et de plateaux perforés ou crevés, le film pare-vapeur ROCKSOURDINE est appliqué en fond de plateaux et étanché en périphérie par bande adhésive COBAND.







POSE DU PARE-PLUIE

1 Cas du pare-pluie métallique

(la hauteur des bâtiments est limitée à 20 mètres avec ce type de pare-pluie)

- Les préconisations de mise en œuvre de la peau extérieure des bardages en plaques nervurées métalliques sont essentiellement définies par "les Règles Professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques" 2e édition de janvier 1981 particulièrement pour une pose avec nervures verticales et relativement aux points suivants:
 - sens de pose,
 - recouvrements.
 - densité minimale et répartition des fixations,
 - couturage,
 - particularité du profil Filéa: de part sa faible hauteur de nervure, le recouvrement longitudinal doit être au minimum de deux nervures.
- Les fixations du pare-pluie métallique en appui direct sur l'isolant doivent toujours être de type autoforeuse à double filet avec rondelle d'étanchéité (type FASTOP COLORSTOP 2.5DF/2C Ø 5.5 de marque ETANCO ou SDRT2-L12-A16-5,5 de marque SFS) et de longueur adaptée à l'épaisseur de la rupture thermique (vis de 70 mm pour une rupture de 40 mm, vis de 90 mm pour une rupture de 60 mm).
- La fixation des plaques nervurées s'effectue à raison de :
 - En extrémité recouverte ou non des plaques: d'une fixation par nervure principale de recouvrement longitudinal, et une fixation aux autres nervures principales (ou 1/2 si les nervures sont très rapprochées). Pour les plaques qui présentent plus de 5 nervures par mètre, on se limite à 5 fixations par mètre.
 - En arête verticale de bardage: une fixation par plateau.
 Par analogie, la nervure de rive parallèle à un angle ou à une ouverture est à fixer sur chaque lèvre de plateau.
 - Un espacement maximal de 1,60 m recommandé entre deux fixations successives situées sur un même axe vertical. L'espacement maximal entre deux lignes horizontales de fixations est égal à une largeur de plateau.
 - Une densité minimale des fixations de 2,5 fixations par m² de bardage avec renfort éventuel dans les angles du bâtiment.

La densité de fixations sera définie en fonction des contraintes climatiques en considérant une résistance de l'assemblage sous vent normal de 33.0 daN par fixation sans pour autant être inférieure à 2,5 fixations par m².

Lorsque le pare-pluie métallique possède une masse surfacique supérieure à 8 kg/m^2 , il convient d'adapter la densité de fixations selon la règle suivante : 3.2 kg/m^2 /fixation.

Durant la mise en œuvre du pare-pluie métallique, celui-ci doit être maintenue de façon provisoire le temps nécessaire à la mise en place les fixations définitives.

2 Cas du pare-pluie synthétique

Avant propos: Le pare-pluie synthétique ne peut être utilisé que dans le cas des façades aveugles et sur un bâtiment de moins de 9 mètres. Son recours n'est pas visé pour des bardages avec plateaux perforés, crevés ou des façades comprenant des baies.

Avant la mise en œuvre du parement extérieur en surface courante, la durée d'exposition des pare-pluie DELTA-FASSADE S PLUS, sera limitée à 5 semaines maximum en exposition directe aux intempéries et aux UV.

Mise en œuvre en partie courante Le pare-pluie est posé de manière tendue directement au contact de l'isolant thermique, verticalement ou horizontalement, avec la face lisse noire orientée vers l'extérieur.

Cas de la pose verticale

Le pare-pluie sera retourné sur un élément métallique, soit sur le retour supérieur du dernier plateau en rive haute, soit sur la partie supérieure d'un tube métallique puis fixé mécaniquement en rive haute de bardage par pinçage entre le support mentionné ci-dessus et une pièce métallique, de largeur approximative de 50 mm, mise en œuvre ponctuellement, à raison de 2 fixations par mètre.

Le maintien du pare-pluie en partie haute sera complété par sa fixation régulière en partie courante directement dans l'isolant à l'aide des vis synthétiques DELTA®-QUICKFIXX (densité de fixation: env. 1 vis/m²). Les laizes verticales successives seront assemblées entre elles à l'aide des bords autocollants intégrés aux pare-pluie DELTA®-FASSADE S PLUS, la largeur de recouvrement s'élevant au minimum à 10 cm. Il conviendra de veiller à l'alignement vertical des laizes.

Cas de la pose horizontale

La première laize de pare-pluie sera posée en rive basse.

Les laizes suivantes sont mises en œuvre avec un recouvrement collé dans le sens d'écoulement de l'eau.

La fixation provisoire du pare-pluie dans l'isolant sera réalisée à l'aide des vis synthétiques DELTA®-QUICKFIXX appliquées en 2 rangées parallèles:

- la première en partie haute de la laize au-dessus du bord autocollant (dans les 20 mm supérieurs de la laize).
- la seconde à mi-hauteur.

La première laize basse sera fixée avec 3 rangées parallèles de DELTA®-QUICKFIXX, à raison d'une vis par mètre environ.

L'étanchéité à l'eau des vis synthétiques DELTA®-QUICKFIXX est réalisée par collage de la bande adhésive DELTA®-TAPE FAS (morceaux de dimensions 60 x 60 mm environ).

En rive basse, le pare-pluie synthétique souple viendra recouvrir la bavette de rejet d'eau et sera collé à l'aide de la colle en cartouche DELTA®-THAN.

Le maintien définitif du pare-pluie sera assuré par l'ossature secondaire (profilés métalliques verticaux), avec un entraxe maximum de 600 mm, fixée mécaniquement dans les lèvres des plateaux avec les vis entretoises FASTOP de chez ETANCO ou SDRT2-L12-A16-5,5 de chez SFS.

FIXATION DE L'OSSATURE SECONDAIRE

La mise en œuvre de l'ossature intermédiaire doit être conforme au cahier CSTB n° 3194.

L'ossature secondaire est de conception bridée.

 Les montants sont fixés sur chaque lèvre de plateau par les fixations FASTOP COLORSTOP OU SDRT2-L12-A16-5,5.

L'aboutage des montants s'effectue en laissant un jeu de l'ordre de 5 mm.

Dans le cas d'un pare-pluie métallique, au droit de chaque fixation et de manière filante, il est impératif de disposer une bande EPDM adhésive entre la tôle pare-pluie et l'ossature.

- La distance entre ces fixations et l'extrémité en porte-àfaux de l'ossature secondaire est de:
 - Minimum: 50 mm.Maximum: 300 mm.

Un pré-perçage sera effectué avant la pose des vis de fixation des montants. Le pré-perçage, varie en fonction de la fixation utilisée:

- 4 4,5 mm pour les vis ETANCO (FASTOP COLORSTOP),
- 6,5 mm pour les vis SFS (SDRT2-L12-A16-5,5).
- Les fixations de l'ossature, en appui direct sur l'isolant, doivent toujours être de type autoforeuse à double filet avec rondelle d'étanchéité de type FASTOP COLORSTOP 2.5 DF/2C Ø 5.5 ou SDRT2-L12-A16-5,5 et de longueur adaptée à l'épaisseur de la rupture thermique (vis de 70 ou 64 pour une rupture de 40 mm, vis de 90 ou 84 pour une rupture de 60 mm).

L'espacement des fixations des montants sur les ailes des plateaux ne doit pas dépasser deux mètres sur une même aile de plateau (ou nervure), en partie courante ou 1,5 m en zones de majoration des effets de succion du vent, (c'est-à-dire les arêtes verticales - 1/10° de la largeur du bâtiment).

- L'entraxe maximal admissible entre deux ossatures de montants verticaux est la plus petite valeur entre :
 - L'entraxe maximum de 600 mm;
 - L'entraxe défini par la reprise de poids propre.
- Les montants sont fixés sur au moins trois appuis.

Les profils Z doivent être posés de façon alternée. Dans ce cas, le dimensionnement vis-à-vis des effets du vent doit prendre en compte l'entraxe le plus grand.

■ Le pare pluie sera disposé en face extérieure de la couche d'isolant rapportée (en veillant à la lame d'air de 20 mm minimum).

De plus durant la mise en œuvre, l'ossature secondaire doit être maintenue de façon provisoire le temps nécessaire pour mettre les fixations définitives.

FIXATION DES PANNEAUX ROCKPANEL®

1 Détermination de la densité de fixation

- La densité des vis de fixation des panneaux doit être déterminée en fonction des conditions d'exposition au vent, sur la base des résistances admissibles (indiquées dans l'Avis Technique ROCKSTYL' SYSTEM 2-09/1387) La flèche prise sous vent normal par les panneaux limitée au 1/100° de la portée entre points de fixation.
- Afin de permettre les mouvements résultant des variations dimensionnelles et sans générer de contraintes excessives ou de déformations de panneaux, il convient de bien centrer les vis dans les perçages des panneaux, et de ne pas les bloquer.

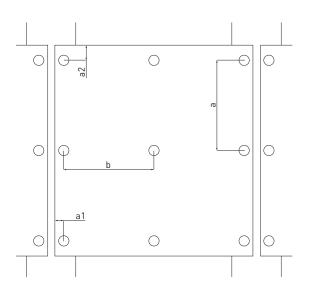
2 Les formats de pose

Le système nécessite un calepinage préalable.

Le comportement mécanique des panneaux ROCKPANEL® n'impose pas de sens particulier de pose. Dans le cas, des finitions WOOD, il est conseillé de garder le même sens quant au graphisme imprimé sur les panneaux.

Le système autorise la mise en œuvre de formats entiers ainsi que toutes les dimensions intermédiaires.

Néanmoins, il est nécessaire de respecter les distances ci-dessous :



La distance par rapport au bord est prise:

- Pour les panneaux de 8 mm d'épaisseur :
 - égale à a1 = 15 mm horizontalement
 - égale à a2 = 50 mm verticalement
- Pour les panneaux de 10 mm d'épaisseur :
 - égale à a1 = 20 mm horizontalement
 - égale à a2 = 50 mm verticalement

3 Ventilation du système.

Le système étant soumis également au CPT 3194 "Ossature métallique et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un constat de traditionnalité" il convient d'aménager une lame d'air d'épaisseur minimale de 20 mm, cette épaisseur étant comptée de l'extérieur du pare-pluie à l'extérieur du plan d'ossature verticale.

Lors de la mise en place d'un pare-pluie synthétique, il convient de vérifier que ce dernier ne vient pas obstruer cette lame d'air.

Dilatation des panneaux ROCKPANEL® Durable/Durable AGLes panneaux ROCKPANEL® Durable/Durable AG sont peu sensibles aux variations dimensionnelles (< 0,7 mm/m)

Le percement des trous doit tenir compte de cette variation dimensionnelle de la structure.

Pour les panneaux de format supérieur à 1000 mm x 1000 mm, il convient de réaliser des perçages "des points mobiles" de diamètres suivants:

Type de fixation	Diamètre du point mobile
Rivets	8 mm
Vis	8 mm

Un point est placé généralement au centre du panneau. Il est appelé le "point fixe" et possède un diamètre égal au diamètre du corps du rivet ou de la vis. Le serrage des fixations doit être modéré grâce à l'utilisation d'une cale de serrage sur l'embout de la riveteuse ou d'une visseuse à butée de profondeur réglable.

Les panneaux sont disposés de façon à ménager des joints verticaux et horizontaux de largeur proportionnée à la dilatation.

En pratique la largeur des joints est définie à une valeur nominale de 8 mm.

Se reporter à l'Avis Technique du ROCKPANEL® en cours de validité au CSTB.

POINTS SINGULIERS

Concernant les principes de conception des points singuliers il convient de se référer aux "Règles Professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques, 2° édition de janvier 1981".

Textes de référence

- Normes de mise en œuvre
- Règles Professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques, 2° édition de janvier 1981
- Cahier CSTB n° 3194
- Norme produit : NF EN 13162 : Produits manufacturés en laine minérale (MW)

Arrêtés et décrets

Performances énergétiques des bâtiments:

- Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.
- Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions.
- Arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.
- Arrêté du 3 mai 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine.
- Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.
- Arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants.
- Arrêté du 21 septembre 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments neufs en France métropolitaine.

Crédit d'impôts:

■ Arrêté du 13 novembre 2007 pris pour l'application de l'article 200 quater du code général des impôts relatif aux dépenses d'équipements de l'habitation principale et modifiant l'article 18 bis de l'annexe IV à ce code.

Réglementations incendie :

- Arrêté du 6 octobre 2004 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 4 juillet 2007 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Rubrique 1510 : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts.

Réglementations acoustiques :

- Arrêté du 30 juin 1999 -NRA 2000 réglementation des logements
- Arrêté du 25 avril 2003 -Réglementation des établissements de santé
- Arrêté du 25 avril 2003 -Réglementation des établissements d'enseignement
- Arrêté du 25 avril 2003 Réglementation des hôtels
- Arrêté du 30 mai 1996 Réglementation pour les isolements acoustiques extérieurs
- Décret du 31 août 2006 -Réglementation des bruits de voisinage

Assurances

Police d'assurance de Responsabilité Civile décennale des fabricants, importateurs et assimilés de matériaux de construction, ayant pour objet de garantir la société ROCKWOOL France S.A.S. en application des dispositions prévues par la loi du 4 janvier 1978 et à l'article 1792-4 du Code Civil, à l'exclusion de toute garantie des applicateurs.

Aucune référence au nom et à la marque de ce produit ne peut être faite dans des Avis Techniques ou documents techniques sans l'accord écrit de ROCKWOOL France.

^{*} AT en vigueur disponibles sur le site www.cstb.fr. Se reporter à notre site internet pour connaître la dernière mise à jour de la fiche.